

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique,
à 19 H 00
sous la présidence de Madame le Maire

Date de convocation : vendredi 30 novembre 2018
33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Eric DOCQUIER (arrivé à 19h45 - pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST (retard à 20h15), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, M. Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (8) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à M. Alain RIME), Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Mme Isabelle VERBEKE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Madame Virginie ROSEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST), Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Régis VALOUR.

La séance est ouverte à 19h10.

Madame le Maire

Bonsoir à tous,

Je remercie pour la présence de la presse et demande à Apolline MIGNOT de procéder à l'appel nominal.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du jeudi 20 septembre 2018.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire

Une délibération est mise sur table : révision du tableau des effectifs – création de grade que je vous proposerai en 2^{ème} position.

1 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire

Cette année aura lieu sur la commune le recensement qui représente environ 400 foyers du 17 janvier au 23 février 2019

Il vous est proposé le recrutement de 2 agents et vous trouverez ci-dessous les tarifs

	Tarifs nets 2019
Par bulletin individuel	1,00 €
Par feuille de logement	0,50 €

De plus, il est proposé d'attribuer, à chaque agent recenseur, une prime nette de 160 € répartie de la façon suivante :

40,00 € pour la présence aux 2 formations

40,00 € pour la qualité du travail rendu

40,00 € pour l'assiduité

40,00 € pour la tournée de reconnaissance.

Il vous est demandé d'accepter le recrutement de 2 agents recenseurs et les modalités décrites ci-dessus pour le calcul de la rémunération de ces agents pour l'année 2019.

Son montant est estimé à 1908 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ OÙ l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Madame le Maire

Je vous propose de prendre celle que vous avez reçue ou sur table, il s'agit d'une révision du tableau des effectifs – création de grade.

Suite au départ d'un agent, nous avons procédé au recrutement pour son remplacement et en vue du recrutement qui se profile, nous devons créer au tableau des effectifs un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe :

24 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE GRADE

Filière administrative:

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
Rédacteur Catégorie B	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1 poste permanent titulaire à temps complet 35 heures

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Madame le Maire

Les délibérations suivantes 2, 3, 4,5 et 6 concernent le débat d'orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme des communes d'AUBERS, de BOIS-GRENIER, FROMELLES, MAISNIL et RADINGHEM-EN-WEPPEES.

Comme vous le savez ces cinq communes ont rejoint le territoire de la MEL et vous avez reçu les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision générale du PLU ainsi que le diagnostic correspondant.

Avez-vous des remarques à formuler ou des propositions à faire concernant ces documents reçus ?

Pas de remarque.

Nous prenons donc acte qu'il y a eu information et débat pour ces délibérations.

2 - DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUBERS

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris acte du débat.**

3 - DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOIS-GRENIER

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris acte du débat.**

4 - DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FROMELLES

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris acte du débat.**

5 - DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris acte du débat.**

6 - DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RADINGHEM-EN-WEPPEES

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris acte du débat.**

7 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET AUTORISATION D'ACQUISITION – TERRAIN RUE MICHEL DE MONTAIGNE – PARCELLE BC 0020.

Madame le Maire

Comme nous en avons l'habitude sur la commune, nous réalisons des fiches d'orientations sur les parcelles où il y a des acheteurs potentiels. Nous avons fait une fiche d'orientations sur le terrain qui se situe entre la rue Michel de Montaigne et le parc des Caudreleux.

Aujourd'hui, c'est un terrain privé ouvert au public et la commune de Neuville-en-Ferrain propose d'arrêter les orientations de principe visant à circonscrire la destination future de cette parcelle en retenant le projet d'extension du Parc des Caudreleux, poumon vert de ce secteur, ce qui permettra ainsi d'accueillir à l'avenir, en proximité de l'actuel parc et des installations sportives voisines, des jeux pour enfants, des agrès sportifs ainsi qu'une zone susceptible d'être dédiée à l'accueil de jardins potagers.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ces orientations de principe et ce projet d'extension du parc tel que décrit dans la délibération et dans la fiche annexée à la délibération,
- de m'autoriser à engager toutes discussions avec les propriétaires co-indivisaires en vue de l'acquisition de cette parcelle à un prix conforme à l'avis des domaines ou d'exercer le droit de préemption au profit de la commune le cas échéant et de faire respecter le cadre ainsi fixé permettant de garantir la qualité environnementale et paysagère de ce secteur de la commune.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

8 - NOUVEAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur Thierry VANELSLANDE présente la délibération :

- Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 28 mars 2013 établissant de nouveaux critères d'attribution de subventions aux associations sportives.
- Considérant que depuis de nombreuses années la ville fait référence à une grille de calculs visant à faciliter le travail des élus dans la détermination des subventions pouvant être octroyées aux associations sportives. Cette grille comportant un certain nombre de critères permettant ainsi une évaluation au plus près des besoins de celles-ci.
- Considérant la volonté municipale de réexaminer les critères utilisés, au regard de l'évolution des pratiques et dans la mesure où la dernière révision remontait à 2013, l'Office Municipal des Sports a été sollicité afin de travailler à de nouvelles propositions ayant conduit à plusieurs évolutions et modifications présentées ci-après :
Forfait par licencié ou adhérent neuvillois :

- 10€ pour les adultes
- 45€ pour les jeunes

Arbitrage : remboursement à 75% des frais réels.

Déplacements : remboursement des frais kilométriques au taux de 0.13€ le km par pratiquant avec un plafond à 600kms A-R par déplacement

Frais de formation (entraîneurs, dirigeants ou arbitres) : remboursement à hauteur de 80% des frais réels de formation (coût pédagogique, repas et hébergement) limité à 600€ par formation et réservé aux bénévoles (salariés non concernés)

Sport adapté : souhait d'accompagner les associations accueillant des personnes porteuses de handicap : Forfait 50€ / adhérent

Autres charges exceptionnelles :

Pour des déplacements supérieurs à 600kms A/R prise en charge de la nuit d'hôtel (base 30€/nuit pour 2 pers. sur la base d'une chambre double) ; forfait de 10€ par repas (déjeuner et souper) par compétiteur + encadrement

Demande d'accompagnement pour une action déterminée par le biais du dossier de partenariat (fiche action)

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter ces nouveaux critères d'attribution de subventions aux associations sportives, à compter de l'exercice 2019

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Oui l'exposé de Monsieur Thierry VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

9 - DECISION MODIFICATIVE N°5 – EXERCICE 2018

Monsieur Alain RIME

C'est la dernière décision modificative de l'année 2018. Elle permet d'inscrire les montants réels des travaux effectués par nos agents en régie sur deux sites :

- Claudel pour un montant de 42 000 euros
- Et Planet'Mômes pour un supplémentaire de montant de 14 000 euros

Soit un montant total de 56 000 euros que vous voyez apparaître en dépenses de fonctionnement et en recettes de fonctionnement.

Il nous faut également inscrire la valeur du terrain situé Allée des Tisserands qui nous a été donné pour l'euro symbolique. Ce terrain de 6 m² va rentrer dans notre patrimoine pour une valeur de 50 euros correspondant environ à 8 euros le m².

Soit un total de 56 050 euros en investissement en dépenses et recettes et un total de 56 000 euros en fonctionnement avec les opérations d'ordre qui s'imposent.

Voilà, une DM qui concerne essentiellement les travaux réalisés par nos agents et que nous remercions pour la qualité du travail réalisé.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

10 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2019

Monsieur Alain RIME

Mesdames, Messieurs,

L'Etat a décidé de supprimer sur trois ans la taxe d'habitation pour 80% des Français. En 2018, 62% des Neuillois étaient concernés par cette baisse de taxe d'habitation pour un montant moyen de 147 euros. Et nous, nous avons décidé de baisser le taux de la taxe foncière pour 100% des Neuillois en 2018 et nous allons renouveler cette opération en 2019 à hauteur de 1% du taux pour 100% des Neuillois. En deux exercices, 128 000 euros de pouvoir d'achat et de baisse de charges pour les Neuillois et les entreprises. Le taux de TF va donc passer de 35.38% à 35,02%. Les taux de TH et de TF, pour le non-bâti, sont inchangés.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarque.

➤ **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

11 - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Alain RIME

Mesdames, Messieurs,

Pour cette majorité, c'est le dernier budget dont nous assumerons la totale réalisation.

C'est un budget résolument tourné vers l'avenir et ceux qui nous suivront. Oui, l'avenir de la ferme du Vert Bois et de la salle Malraux pour lesquelles nous lançons deux études avant d'entreprendre le chantier de leur transformation.

Ces deux chantiers deviennent possibles :

- Car depuis 2014, Nous avons diminué la dépense publique de 600 000 euros par an par rapport aux années 2010-2014.
- Car depuis 2014, nous avons réduit notre dette de 4 millions euros à fin 2018.
- Car depuis 2014, nous avons sécurisé la totalité de notre encours de dettes – fini le prêt toxique.
- Car depuis 2014, nous avons chaque année augmenté notre autofinancement.
- Car depuis 2015, nous avons, année après année, investi davantage :
 - Pour sécuriser et rénover notre patrimoine tant apprécié des Neuvilleois et du tissu associatif.
 - Pour réduire nos consommations de fluide et notre empreinte carbone.
 - Pour donner les outils modernes indispensables au travail de nos agents au service de tous nos concitoyens.

Permettez-moi de vous présenter ce budget 2019.

Merci de vous reporter à la pièce jointe « présentation proposée ».

Monsieur Samuel DEVOYE

Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, Mesdames et Messieurs les Elus,

Nous voici, comme vous l'avez précisé M. RIME, sur la présentation de votre dernier budget sur une année civile complète. Ce fut pour moi, l'occasion de me replonger dans le budget de 2013-2014 juste celui de la majorité précédente. Il y a cinq ans, je n'aurais pas parié ma chemise de pouvoir proposer un budget alliant remboursement de l'encours de dette et d'investissement sans avoir recours à une augmentation des impôts locaux. Pour faire simple, la commune n'avait un autofinancement que grâce à un excédent exceptionnel de 2012 qui était appelé à fondre comme neige au soleil afin de couvrir les dépenses de fonctionnement. Et que l'écart entre les dépenses et les recettes ne couvrirait que tout juste le remboursement du capital.

Et bien finalement, vous avez inversé la tendance et vous nous avez donné tort. Cela pour en venir au budget prévisionnel de 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous continuez à maîtriser les sommes engagées. Cela est dû à la mutualisation des services et des achats que vous avez initiée. Cela est positif si cela n'impacte pas les services apportés aux Neuvilleois et associations. Mais aussi que cela n'apporte pas de mal-être et de frustrations auprès du personnel municipal. Car avec l'expérience, on sait que l'efficacité a ses limites. Il semble qu'aujourd'hui, rien de tel ne se produise. Par contre, concernant la mutualisation des services entre communes, attention de ne pas en arriver à la fusion des villes de Tourcoing, Roncq et Neuville et des conseils municipaux, nous y sommes farouchement opposés. Vous avez également répondu à ma question concernant la restauration, les 70 000 euros de plus et j'ai maintenant compris cette augmentation.

Dans un second temps, parlons des investissements de la commune. Comme nous l'avons indiqué durant les budgets précédents, vos choix d'investissement ont un écho positif auprès de notre groupe. Certes, on peut qualifier ces investissements, d'investissements d'entretien ou de rénovation mais si cela n'avait pas été fait, comment aurions-nous retrouvé nos bâtiments municipaux dans quelques années ? Avec sans doute dans quelques années, des sommes à engager plus élevées. Ou par effet de ricochet des dépenses plus importantes d'énergie. Ou comment expliquer aux Neuvilleois, si vous aviez rogné sur leur sécurité ? Chose que vous n'avez pas faite en remettant aux normes l'éclairage public ou en continuant à investir dans la

vidéosurveillance. J'ai quand même une question sur la rénovation de la chaufferie de 48 000 euros, j'espère et je n'en doute pas que cette rénovation se fera dans le sens d'un procédé moins énergivore afin de faire des économies encore substantielles sur nos achats d'énergie. Enfin, parlons de votre principal projet d'investissement pour 2019, la ferme du Vert Bois. Lors du DOB, vous aviez évoqué la volonté de réveiller le patrimoine endormi. Cette phrase a résonné en moi comme l'histoire d'un conte de fée. Vous savez l'importance, pour notre groupe, de ce lieu emblématique de notre commune. Sauf que j'ai peur que le conte de fée ne soit pas si idyllique et que cela finisse mal. Car à force d'avoir attendu si longtemps pour réveiller la princesse endormie, le seul baiser du prince charmant ne suffira pas et il risque de déchanter. Cela va sans doute être plus compliqué et coûteux qu'on ne le pense. Mais il est primordial de se mettre à la tâche. De même, et cela va de pair avec la ferme du Vert Bois, il faut inscrire un futur investissement pour les parcs transfrontalier et Caudreleux. Le parc vieillit mal et il faut rapidement investir pour ce lieu qui s'inscrit dans cette future trame verte, nous en avons déjà parlé également. Pour finir, je souhaiterais évoquer notre encours de dette. L'année dernière, j'avais évoqué le vœu d'avoir une dette par habitant proche de 1000 euros. Vœu quasi accompli pour ce futur budget. Et bien soyons ambitieux, et fixons-nous un objectif à 900 euros, et je vois que vous l'aviez fixé, d'ici la fin du mandat voir un super objectif à 800 euros, pourquoi pas ? Par contre, concernant votre souhait d'inscrire un nouvel emprunt pour 2019 d'environ 500 000 euros, certes un emprunt limité, je suis plutôt partisan d'éviter le recours à un emprunt mais plutôt d'utiliser notre cashflow. Merci de votre attention.

Monsieur Alain RIME

Je vous remercie pour vos propos et je vous répondrai juste sur la rénovation de la chaufferie. Nous avons engagé, avec une société, un marché pour une période de trois ans et tous les ans, nous avons une clause d'investissement qui représente 48 000 euros qui correspond à l'investissement sur nos chaudières. Je sais que cette année, il y a le remplacement de deux chaudières et tous les ans, nous investirons sur du matériel moins énergivore et plus adapté mais il s'agit d'une dépense récurrente chaque année dans le cadre de ce contrat pluriannuel avec cette société.

Madame le Maire

Sur le recours à l'emprunt des 500 000 euros, cette ligne est inscrite pour équilibrer le budget mais nous attendons les résultats de l'année 2018 pour effacer la totalité ou en grande partie sauf projet ou besoin éventuel.

Concernant la ferme du vert Bois, nous sommes évidemment conscients du montant à dépenser. Nous allons nous faire aider et plusieurs études ont été réalisées et nous avons déjà des estimations. Je pense que 4 millions d'euros ne seront pas trop peu et ce sera un travail de longue haleine et notre objectif, déjà expliqué, sera d'avoir recours à des partenariats et faire appel à des mécénats auprès des entreprises et des Neuvilleois, s'ils le souhaitent, avec la fondation du patrimoine.

Et le dernier point sur la mutualisation, bien évidemment notre souhait est de continuer ces efforts de mutualisation avec les communes et la MEL pour les achats, la restauration, les droits des sols, le RAM et le conservatoire.

Monsieur Samuel DEVOYE

Merci Monsieur RIME et Madame le Maire pour avoir répondu à mes différentes interrogations. Concernant la ferme du Vert Bois, nous savons très bien, il s'agit d'un sujet qui date, on sait que plusieurs études ont été réalisées et vous parlez de 4 millions et je pense que nous n'allons pas être très loin de cette fourchette-là.

Mais ce qui m'inquiète, c'est que cette ferme soit vouée, à ce qui s'est passé à l'époque avec la ferme des Caudreleux. C'est-à-dire qu'on se dise un moment donné on ne mettra pas 4 millions d'euros sur la table et on rasera la ferme. Moi, je vous le dis tel que je pense que le lieu est un lieu emblématique pour la commune. Aujourd'hui, comme vous le dites ou disiez, il y a des partenariats privés cela s'est fait sur Halluin à la ferme du Mont Saint Jean. Mon inquiétude est

là, un moment donné qu'on dise on baisse les bras et cela serait très dommageable pour la commune.

Merci

Madame le Maire

Ce n'est pas notre volonté et notre objectif est de la préserver.

Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ

Merci pour cette présentation et les nombreuses explications données.

Nous ne rappelons pas, ce soir, nos échanges tenus lors du débat d'orientations budgétaires et notamment nos divergences de points de vue que nous maintenons. Nous avons donc une question, à la lecture des documents budgétaires qui nous ont été soumis, nous nous permettons de revenir sur la dotation globale de fonctionnement affectée à notre commune pour à nouveau relever cette différence. En effet dans les documents budgétaires, notre commune reçoit par habitant 17 euros de dotation globale de fonctionnement contre 177 euros en moyenne dans les villes de même strate. J'ai bien noté les explications qu'il y a un écrêtement certes toutefois la différence est de 1 à 10, ce qui paraît très conséquent. Il s'agit pour nous d'une question d'intérêt général non polémique, vu nos derniers échanges, et qui intéressent tous les Neuvilleois car elle touche à l'investissement public et concerne chaque habitant de notre commune. Avez-vous des informations permettant de penser d'une part que les règles actuelles d'attribution de cette dotation globale de fonctionnement qui pénalisent notre commune puissent évoluer en notre faveur ? sinon, quelle réflexion pouvons-nous mener ensemble, quelle démarche y aurait-il lieu d'engager pour tenter de corriger cette anomalie préjudiciable pour les finances de notre ville et pour nos concitoyens.

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur Alain RIME

Vous avez tout à fait raison. La dotation globale de fonctionnement va se limiter à 17 euros par habitant et nous avons tablé sur 170 000 euros (10 000 habitants). La DGF est injuste et tous les députés les années précédentes ont souligné que la dotation globale de fonctionnement était injuste entre les communes. Sachez qu'il y a des communes qui n'en touchent plus et qui doivent reverser à partir de leur recette fiscale et c'est peut-être un jour ce qui nous arrivera !

Parce qu'à force d'écrêtement, un jour on en aura peut-être plus de DGF et on devra donner sur nos recettes fiscales mais la base de DGF est injuste.

Elle basse chez nous pour de multiples raisons et en partie parce que notre commune est sur un petit territoire :

- Plus le territoire est étendu, plus la DGF est élevée.
- Plus, il y a d'habitants plus la DGF est élevée

Nous avons un solde positif, la population augmente est ce qui permet d'avoir un écrêtement moindre mais néanmoins, je suis l'information de près, normalement l'année dernière et l'année d'avant, il devait y avoir une réforme complète de la DGF et on devait assurer un minimum l'égalité environ 25 euros par habitant avec des charges de centralités qui vont au-delà pour les communes concernées.

Il semble que des engagements ont été pris sur cette DGF mais à l'heure qui l'est, rien n'est acté mais effectivement, c'est une dotation injuste.

Madame le Maire

Pour compléter, j'ai été au congrès des maires et je faisais partie des maires invités à l'Elysée et c'est une question qui a été posée et Monsieur le Président, Emmanuel MACRON, s'est engagé à entamer cette réflexion. On peut éventuellement interroger le Ministre pour cette dotation qui est injuste.

Monsieur Alain RIME

C'est parce que la dotation globale de fonctionnement de Neuville-en-Ferrain est très basse par rapport au niveau de strate dans lequel on se trouve que nos prédécesseurs n'ont eu comme choix que de faire appel à l'emprunt. Normalement, si nous étions au même niveau que la moyenne de la strate, on touche des sommes considérables qui permettent d'annuler un

nombre considérable d'emprunts des années précédentes. Je pense qu'on ne peut que remercier nos prédécesseurs du patrimoine dont nous disposons aujourd'hui mais qui a coûté cher. J'ai toujours dit que c'étaient de très grands bâtisseurs mais qu'ils avaient été obligés d'emprunter.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres remarques

Plus de remarques

- **DEUX ABSTENTIONS (Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ), ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

12 - BUDGET PRIMITIF DES POMPES FUNEBRES 2019

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'inscrire en dépenses et en recettes 3700 euros. Là aussi, le BP des pompes funèbres ne reprend pas les résultats de 2018.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarque.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

13 - PROVISIONS – EXERCICE 2019

Monsieur Alain RIME

Nous avons l'obligation de provisionner le risque d'irrécouvrabilité. Ce risque est estimé par le trésorier pour l'année 2019 à 2 500 euros. La provision de 2018 de 2000 euros a été reprise en cour d'année. Il vous propose de reconstituer la provision à hauteur de 2500 euros pour dépréciation des comptes de tiers.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

14 - SUBVENTIONS – EXERCICE 2019

Monsieur Alain RIME

Comme pour les associations sportives, comme vous l'a indiqué Monsieur VANELSLANDE, nous avons pris en compte le nouveau barème de subventions. C'est ainsi que nous pouvons affecter cette année 193 610 euros de subventions aux associations. Auxquelles il faut ajouter 250 000 euros pour l'OGEC soit un montant total de 443 610 euros. Plus la subvention au CCAS de 625 000 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

15 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – SUBVENTION ANNUELLE 2019 – DETERMINATION DES PARTS FIXE ET VARIABLE

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de la subvention annuelle 2019 pour le comité des œuvres sociales qui comporte une partie fixe de fonctionnement de 10 000 Euros et une partie variable de 38 145 euros pour l'adhésion du COS au dispositif PLURELYA, et cette adhésion est en fonction du nombre d'adhérents.

Je vous propose d'affecter une subvention d'un montant total de 48 145 euros aux comités œuvres sociales dont je remercie les membres des actifs.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

16 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES S TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – PROGRAMMATION 2019

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de travaux d'investissement et deux projets sont proposés à la commission d'attribution présidé par Monsieur le Préfet.

L'éclairage public pour l'année 2018 et 2019 pour un montant de 358 264 euros HT et un programme de rénovation thermique et de mise aux normes de sécurité des bâtiments pour un montant de 308 600 euros HT. Je pense que nous aurons une réponse positive pour l'un des deux projets, les deux me semblent difficiles.

Madame le Maire précise « qui ne tente rien n'a rien » et demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

17 - ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Monsieur Alain RIME

Comme dit le dicton : « les petits ruisseaux font les grandes rivières ». Et bien là, c'est la même chose. Dans toutes les communes de la MEL, on fait des économies d'énergie mais malheureusement, on ne les valorise pas. La MEL a conventionné avec le délégataire SONERGIA pour racheter nos certificats d'économie d'énergie que nous ne valorisons pas. Le prix de rachat serait de 6.50 euros par Mwh cumac et nous faudra rembourser à la MEL, les frais de gestion de 0.60 euros par Mwh cumac et ainsi nous aurons un bénéfice de 5.90 euros. La délibération précise le rôle de la MEL et de la commune adhérente.

Je vous propose :

- d'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer avec la Métropole Européenne de Lille la convention de prestations de service mutualisé ;
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

18 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL DU DIMANCHE.

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Comme chaque année à la même période, il vous est demandé d'émettre un avis sur des dates de dérogations au repos dominical. Comme l'année précédente, huit dates sont envisagées. Sept qui sont en conformité et retenues par la MEL et la huitième laissée au choix de Madame le Maire.

A savoir, le 19 mai pour la branche d'activité spécifique du commerce de détails de parfums et produits de beauté et le 24 novembre 2019 pour les autres commerces de détails

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ces dates.

Madame le maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

19 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRE – PARTICIPATION 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Maria Pilar DESRUMEAUX présente la délibération :

- Vu la délibération n°22 du conseil municipal du 9 décembre 2016 ayant autorisé Mme le Maire à signer la convention intercommunale entre les communes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing portant création d'une Entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires.
- Vu la convention intercommunale ainsi signée et plus particulièrement ses articles 1.6.3 et 1.6.5 l'article 1.6.3 prévoyant notamment l'établissement d'un avenant annuel à la convention destiné à déterminer le montant de la participation que les communes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain auront à verser à Tourcoing pour l'année 2019.
- Considérant que pour calculer cette participation de l'année n+1 (ici 2019), la convention prévoit de se fonder sur le coût de revient de production prévisionnel n+1 multiplié par les effectifs prévisionnels n+1 selon les évaluations ci-après.

Le cout de revient de production prévisionnel pris en considération est de 3,2832 €/repas.

Il correspond au coût du repas constaté au premier semestre 2018 (soit 3.2162€) avec une part denrées (1.5574€) qui a subi d'importantes variations à la hausse dues aux évolutions des prix notamment du beurre, des œufs et du saumon, révisée du coefficient de correction fixé par la conférence intercommunale et majoré du coût de l'inflation. Le coefficient de correction retenu est de 1,5%. Il tient compte de l'augmentation des approvisionnements en produits bio, locaux ou labélisés qui a permis à la ville de Tourcoing de décrocher un label de niveau 1 de la part de la MEL pour sa restauration collective et qui implique un approvisionnement minimum de 20% de denrées locales dans au moins 2 filières agricoles.

- Considérant que conformément à l'article 1.6.3 de la convention susvisée, prévoyant l'arrondi à la dizaine de milliers inférieure, la participation se décompose en 4 versements, payables au cours de la première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre, le solde étant intégré dans le calcul du versement de régularisation de l'année suivante.

- Considérant que l'ensemble des éléments a été présenté et validé en Conférence intercommunale réunie à Neuville-en-Ferrain le 10 octobre 2018.

En conséquence, les participations des villes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain sont donc les suivantes pour 2019 :

Ville	Montant des 4 versements	Montant global de la participation
Roncq	120 000 €	480 000 €
Neuville-en-Ferrain	112 500 €	450 000 €

Par ailleurs, conformément à l'article 3.3 de la convention, les dépenses d'investissement réalisées en vue d'adapter l'outil de production sont réparties entre les trois villes au prorata des volumes de repas produits à destination de chaque ville.

Le plan d'investissement présenté et adopté par les membres de l'Entente lors de la Conférence Intercommunale du 10 octobre 2018 prévoit une dépense d'investissement de l'ordre de 73 000 € HT pour l'année 2019, fixant ainsi la participation de :

- La ville de Neuville-en-Ferrain à : 10 986,50 € (soit 15,05%)
- La ville de Roncq à : 12 570,60 € (soit 17,22%)
- La ville de Tourcoing à : 49 442,90 € soit (67,73%)

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires dont le projet est annexé à la présente délibération
- d'acter les montants de la participation de Roncq et de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing pour l'année 2019

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

20 - MISE EN PLACE DE PARTENARIATS EVENEMENTIELS 2019

Madame Maria Pilar DESRUMEAUX

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Neuville-en-Ferrain souhaite accompagner les Neuillois dans leurs parcours artistiques amateurs comme professionnels.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à établir et signer les conventions ou chartes permettant la mise en place en 2019 de partenariats dans le domaine événementiel, documents sur lesquels sont listés les engagements de chaque partenaire

(matériel et locaux mis à disposition, engagement financier, tarifs appliqués et leur encaissement...).

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

21 - FAN 96 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN MUNICIPAL A L'ORGANISATION D'UN STAGE DE FOOTBALL ;

Monsieur Thierry VANELSLANDE

Cette convention concerne un stage de football qui sera organisé par le « Fan 96 » avec le partenariat du club espagnol le « Real » de Madrid. Ce stage se déroulera du 8 au 12 avril 2019 et à destination des jeunes âgés de 7 à 16 ans.

L'association « FAN 96 » a sollicité un appui de la commune visant à faciliter l'organisation matérielle de cette initiative exceptionnelle. Le club a en effet demandé la possibilité de bénéficier d'un lieu de restauration pour les jeunes stagiaires à proximité du stade ainsi que du service des déjeuners proposés aux participants.

Il est donc proposé de conclure avec l'association FAN 96 une convention spécifique se rapportant au soutien communal apporté à ce projet d'accueil d'un stage de football proposé par le Real de Madrid.

- D'approuver le principe de ce soutien et les termes de la convention de partenariat à passer avec l'association annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire

Pour information dans le cadre des subventions accordées, le Fan96 a un tarif préférentiel sur la restauration de ces jeunes et notamment une subvention supplémentaire pour ce stage.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

22 - VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT ANNUEL SUPÉRIEUR A 23.000 EUROS / PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS EN VIGUEUR

Monsieur Thierry VANELSLANDE

Il s'agit de deux associations : le FAN96 et la Pro Patria. L'année dernière, une convention a été signée pour une période de trois ans 2018-2020 pour ces deux associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000 euros.

Ici, il s'agit d'un avenant avec les montants définis ce jour pour la PPN à hauteur de 45 646 euros et le FAN96 à hauteur de 43 476 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

23 - MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT EUROPEEN DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – MUTUALISATION – CREATION D'UN SERVICE METROPOLITAIN MIS A DISPOSITION

Madame Apolline MIGNOT

Cette délibération intervient dans le cadre de la mise en place RGPD et de l'évolution législative. Il vous demandé d'approuver l'adhésion de la Commune au service mutualisé avec la MEL.

La MEL propose à la Commune son adjonction de compétence quant à la mise en place de la RGPD pour assumer en commun les charges et obligations inhérents au traitement des données personnelles et surtout permettre la sécurisation de ces changements au sein de la Commune.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Apolline MIGNOT, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Communication de Madame le Maire :

**Décisions prises par Mme le Maire
Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
présentées lors du Conseil Municipal du jeudi 6 décembre 2018.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Décision n°110

Convention de partenariat entre la Ville et la Bibliothèque Publique de Mouscron. La convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre l'organisateur et le partenaire dans le cadre du 22^{ème} festival de la biographie.

Décision n°111

Décision annulée

Décision n°112

Contrat d'engagement entre la Ville et Madame Marie-Pierre HAGE concernant les dédicaces de l'ouvrage « Qui sommes-nous pour traiter les animaux ? » dans le cadre du 23^{ème} festival de la biographie. Le prestataire recevra une somme globale de 122,00 euros.

Décision n°113

Contrat d'engagement entre la Ville et Monsieur Frédéric ANDRAU concernant les dédicaces de l'ouvrage « Régine DEFORGES – La femme liberté » dans le cadre du 23^{ème} festival de la biographie – Le prestataire recevra une somme de 75.80 euros.

Décision n°114

Contrat d'engagement entre la Ville et Monsieur Ghyslain WATTRELOS concernant les dédicaces et le forum pour l'ouvrage « Vol MH370 – une vie détournée » dans le cadre du 23^{ème} festival de la biographie. Le prestataire recevra une somme de 51.00 euros.

Décision n°115

Convention de partenariat entre la Ville et l'association « La Renaissance » concernant l'organisation d'un point « boissons et goûter » dans le cadre du 23^{ème} festival de la biographie.

Décision n°116

Suite à la signature d'un traité de cession de fonds de commerce, la société SAS EECI reprend les activités de CFCI SARL, titulaire du marché de « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation d'un marché de rénovation et de gestion du réseau d'éclairage public ».

La date de prise d'effet est le 1^{er} septembre 2018.

Décision n°117

Le 27 septembre 2018 le marché relatif à la fourniture de bulbes avec plantation mécanisée sur divers sites a été attribué à la société Verver export de Herrhugowaard (Hollande) pour un montant de 9 749.08 € HT.

Décision n°118

Le marché relatif à la fourniture, la livraison et l'installation d'une autolaveuse pour le site Rocheville a été attribué le 27 septembre 2018 à la société ABSN de Eperlecques pour un montant de 5 480.92 € HT.

Décision n°119

Cette décision annule et remplace la décision n° 2018 / 076.

Le 27 septembre 2018 le marché relatif à la fourniture et la pose d'un sol souple au multi accueil du Risquons-Tout a été attribué à la société SAS RECREACTION de Bussy-Saint-Martin pour un montant de 10 736.33 € HT, après une seconde consultation lancée suite à la modification de l'épaisseur du revêtement.

Décision n°120

Le 27 septembre 2018 l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériels d'illuminations festives a été attribué à la société REXEL de Villeneuve d'Ascq pour un montant maximum de 5 000.00 € HT.

Décision n°121

Convention entre la Ville et Monsieur HUS Michel concernant l'accueil des animaux de la ferme d'animations éducatives du Vert Bois. Le loyer mensuel est fixé à 420.00 euros.

Décision n°122

Décision annulée

Décision n°123

Convention concernant la prise en charge de Gabriel DA SILVA en accueil de loisirs – toussaint 2018 -

Décision n°124

Le marché relatif à la maintenance des portes motorisées dans les bâtiments communaux 2019 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, a été attribué le 18 octobre 2018 à la société SMF SERVICES de Lesquin pour un montant annuel de 1 800.03 € HT.

Décision n°125

Le marché relatif à la fourniture et la pose de paniers de basket à la salle de sports Jules Devos, a été attribué le 18 octobre 2018 à la société AD SPORT de Linselles pour un montant de 5 530.90 € HT.

Décision n°126

L'accord-cadre relatif à la fourniture de bancs et assis-debout pour les seniors a été attribué à la société PLAS ECO de Verson pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT.

Décision n°127

L'accord-cadre relatif à la fourniture d'arbres a été attribué le 18 octobre 2018 à la société LES RIBES de Bersée pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT.

Décision n°128

Convention entre la Ville et le centre de secourisme concernant le cadre du 23^{ème} festival de la biographie. Le prestataire recevra une somme de 170.00 euros.

Décision n°129

Contrat de cession entre la Ville et EURL Mille et Une pour deux représentations « petite comédie de carton » qui se dérouleront le 25 novembre 2018 pour un montant de 1230.00 euros.

La séance est levée à 20h50

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



Présentation proposée

- ✓ Balance générale du BP 2019 : p 2
- ✓ Evolution de l'équilibre du BP 2018/2019 : p 3-4
- ✓ L'évolution des recettes de fonctionnement : p 5
- ✓ Les recettes fiscales : p 6
- ✓ La contractualisation avec l'Etat : p 7
- ✓ L'évolution des dépenses de fonctionnement : p 8
- ✓ Les dépenses de fonctionnement par service : p 9
- ✓ Les dépenses de Ressources Humaines : p 10
- ✓ Politique des Ressources Humaines : des choix forts ! : p 11

- ✓ Balance générale du BP 2019 : p 12
- ✓ La section d'investissement : p 13
- ✓ Une politique d'investissement offensive : p 14
- ✓ Les opérations d'investissement : p 15-18
- ✓ Balance générale du BP 2019 : p 19
- ✓ L'encours de la dette : p 20
- ✓ L'endettement par habitant : p 21

- ✓ En résumé, le caractéristiques essentielles de ce budget : p 22

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



BALANCE GENERALE

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018	-	-
1068 Affectation du résultat 2018	-	-
001 Résultat reporté 2018	-	-
TOTAL	1 346 902,55	213 500,00
Propositions nouvelles 2019		
Remboursement du capital	823 978,00	
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>		1 112 380,55
Amortissements et autres mouvements d'ordre	14 000,00	409 000,00
Travaux en régie	50 000,00	500 000,00
Emprunts à réaliser		
TOTAL INV 2019	2 234 880,55	2 234 880,55
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles 2019		
Provisions pour dépenses imprévues	11 239 918,45	2 690 438,00
002 excédent de fonctionnement 2018	40 000,00	-
7311 impôts (+ rôles sup)		5 981 509,00
7321 attribution de compensation		3 706 985,00
7322 DSC		188 367,00
7411 DGF		170 000,00
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	1 112 380,55	-
Travaux en régie		50 000,00
Dotations aux amortissements	400 000,00	5 000,00
TOTAL FCT 2019	12 792 299,00	12 792 299,00
TOTAL BUDGET 2019	15 027 179,55	15 027 179,55



BALANCE GENERALE
EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	2018	2019	2018	2019
<u>Propositions nouvelles</u>	1 055 597€	1 346 903 €	240 500 €	213 500 €
Remboursement du capital	908 957€	823 978 €		
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>			902 637 €	1 112 381 €
Amortissements et mvts ordre(acquisitions, subventions, ...)	2 000 €	14 000 €	364 417 €	409 000 €
Travaux en régie	41 000 €	50 000 €		
Emprunts à réaliser			500 000 €	500 000 €
TOTAL INV 2018	2 007 554 €	2 234 881 €	2 007 554 €	2 234 881 €



BALANCE GENERALE
EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	2018	2019	2018	2019
Propositions nouvelles 2018				
Provisions pour dépenses imprévues	11 406 533 €	11 239 918 €	2 787 295 €	2 690 438 €
002 excédent de fonctionnement 2017	40 000 €	40 000 €	- €	- €
7311 impôts (+ rôles sup)			5 796 055 €	5 981 509 €
7321 attribution de compensation			3 706 985 €	3 706 985 €
7322 DSC			186 252 €	188 367 €
7411 DGF			194 000 €	170 000 €
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	902 637 €	1 112 381 €		
Travaux en régie			41 000 €	50 000 €
Dotations aux amortissements	364 417 €	400 000 €	2 000 €	5 000 €
TOTAL FCT 2018	12 713 587 €	12 792 299 €	12 713 587 €	12 792 299 €



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES FISCALES

- ✓ Une nouvelle baisse de 1% du taux de la taxe sur le foncier bâti pour la deuxième année consécutive.
- ✓ Le maintien des autres taux (taxe d'habitation et foncier non bâti)
- ✓ La revalorisation forfaitaire cadastrale globalement estimée à 1 %
- ✓ De nouvelles recettes fiscales liées à l'ouverture de nouvelles enseignes sur la ZAC du petit Menin en 2018 estimées à environ 35 000 €.

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2018 (base état 1259)

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	PRODUIT ATTENDU 2017	PRODUIT ATTENDU 2018	PREVISION 2019 maintien des 3 taux	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE	PREVISION 2019 baisse du taux de TFB	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
Hypothèse d'une augmentation des bases de 1% en 2019								
TAXE D'HABITATION	22,66%	22,66%	1 595 037	1 617 018	1 633 188	16 170	1 633 188	16 170
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	35,38%	35,02%	3 824 537	4 297 255	4 374 820	77 565	4 331 072	33 817
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	48,38%	14 272	17 078	17 249	171	17 249	171
			5 433 846	5 931 351	6 025 257	93 906	5 981 509	50 158



CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

✓ Neuville-en-Ferrain bénéficie d'un facteur de modulation de 0,15 point au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016 (-5,5%).

➤ **Le taux d'évolution annuel a ainsi été fixé à 1,35%.**

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant maximum des dépenses réelles de fonctionnement retenues au titre du contrat *	10 929 993 €	11 077 548 €	11 227 095 €	11 378 661 €
		INSCRIT AU BP 11 177 848 €		

* ne sont considérés que les chapitres suivants : charges à caractère général, charges de personnel déduction faite des atténuations, autres charges de gestion, charges financières et charges exceptionnelles. Les dotations aux amortissements, les provisions, les atténuations de produits et les dépenses imprévues ne sont pas prises en compte.

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Emprunt minoré du remboursement du capital de dette	-929 400 €	-908 957 €	-350 650 €	-363 188 €
Besoin de financement initial				
Montant des dépenses réelles de fonctionnement retenues au titre du contrat *		-908 957 €	-650 650 €	-443 188 €
		INSCRIT AU BP - 323 978 €		



L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Contenir l'augmentation de la masse salariale due notamment aux évolutions réglementaires (PPCR et point d'indice) en limitant le remplacement des départs en retraite et en favorisant les redéploiements internes.
- ✓ Volonté de procéder à un examen ligne à ligne des propositions de dépenses de fonctionnement pour traquer toutes les économies possibles.
- ✓ Poursuite de la mutualisation des moyens et de la constitution de groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelle dans le cadre des procédures d'achat public (électricité, copieurs, téléphonie, délégué à la protection des données, ...), mutualisation avec Tourcoing concernant l'instruction des ADS, la restauration scolaire et le RAM, recours à l'archiviste du Centre de gestion ainsi qu'aux services de la MEL pour la protection des données.
- ✓ Une stabilisation des charges à caractère général.
- ✓ Une pénalité SRU nulle grâce à des actions en faveur du logement social (subventions versées).
- ✓ Une réduction des intérêts de la dette.

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



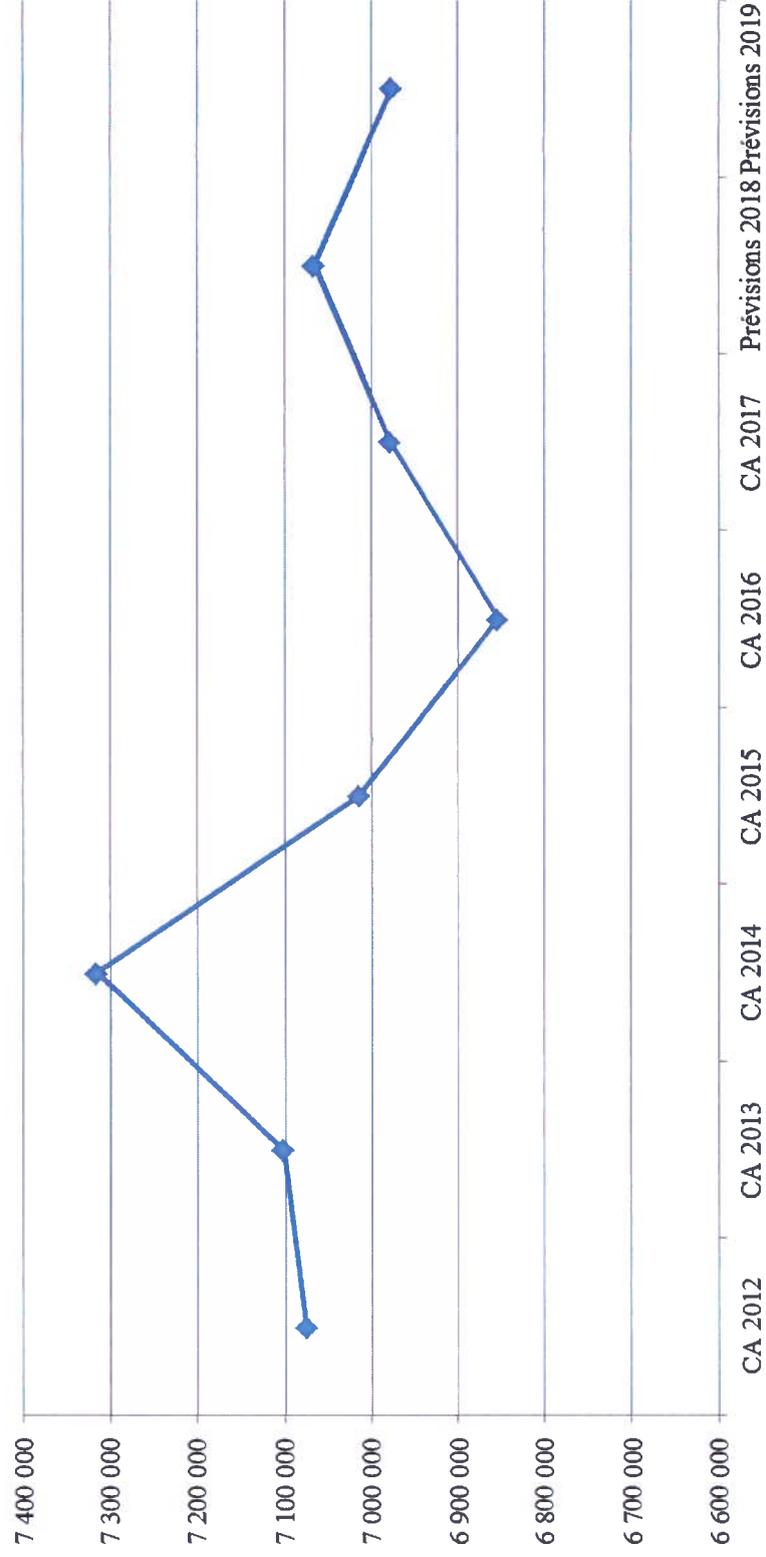
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE

	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP
RESSOURCES - MUTUALISATION - GRANDS PROJETS	8 882 506	8 604 124	- 278 383
Finances - 1511	1 583 580	1 396 050	-187 530
<i>dont subvention CCAS</i>	625 000	625 000	0
<i>dont subventions associations</i>	247 500	251 000	3 500
<i>dont subventions Education</i>	251 220	250 000	-1 220
Ressources humaines - 5611	7 255 604	7 154 288	-101 316
Informatique - 7711	43 322	52 786	9 463
Vie économique - 1111	0	1 000	1 000
CADRE DE VIE	1 095 845	1 103 677	7 832
gestion des espaces publics, du patrimoine bâti et appui logistique - 4411	1 070 239	1 076 885	6 646
<i>dont travaux en régie</i>	41 000	50 000	9 000
<i>dont fluides</i>	435 000	445 000	10 000
Foncier et urbanisme - 4412	25 606	26 792	1 186
JEUNESSE - VIE EDUCATIVE ET SPORTIVE	1 185 150	1 272 808	87 658
Jeunesse - 9511 9514 9711	108 779	125 416	16 637
Achats - 1211	56 917	56 407	-510
Education - 9912	400 074	390 964	-9 110
Accueils collectifs - 9913	7 837	7 654	-183
Restauration - 1311	590 337	659 461	69 124
Sport - 9812	20 425	23 375	2 950
Neuville'assos - 9815	780	9 530	8 750
RELATIONS AVEC LES CITOYENS - SECRETARIAT GENERAL	78 401	76 509	-1 892
Affaires civiles Elections et Secrétariat général - 2411 2511	67 401	67 009	-392
Sécurité Tranquillité - 8111	11 000	9 500	-1 500
EVENEMENTIEL	140 031	151 455	11 424
Culture et patrimoine - 9909 9911	46 625	44 725	-1 900
Animations Cérémonies - 2911 9811	88 416	100 320	11 904
Echanges internationaux - 9910	4 990	6 410	1 420
PETITE ENFANCE	11 455	11 330	-125
Planet'Mômes - 1407	3 950	3 890	-60
P'tits Loups - 1408	4 045	4 045	0
RAM - 1409	3 460	3 395	-65
COMMUNICATION	53 145	60 016	6 871
Communication - 2211	53 145	60 016	6 871
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 446 533	11 279 918	-166 615
			-1,46%



LES DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 012





DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES
UNE POLITIQUE RH PORTANT DES CHOIX FORTS

- ✓ L'étude du non-remplacement des départs en retraite par la recherche de solutions de redéploiements internes.
- ✓ Une enveloppe prévue pour solliciter, en cas de besoin suite à des absences de personnel, des prestations extérieures de nettoyage de locaux.
- ✓ La mutualisation avec Tourcoing pour les autorisations du droit des sols, la restauration scolaire et le RAM ainsi qu'avec le CDG 59 pour la gestion des archives et la MEL pour le délégué à la protection des données.
- ✓ Des efforts pour l'insertion du personnel handicapé et l'accompagnement de l'apprentissage.
- ✓ L'accueil de stagiaires étudiants et de services civiques sur des durées longues.

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



BALANCE GENERALE

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018	-	-
1068 Affectation du résultat 2018	-	-
001 Résultat reporté 2018	-	-
TOTAL		
Propositions nouvelles 2019	1 346 902,55	213 500,00
Remboursement du capital	823 978,00	
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>		1 112 380,55
Amortissements et autres mouvements d'ordre	14 000,00	409 000,00
Travaux en régie	50 000,00	500 000,00
Emprunts à réaliser		
TOTAL INV 2019	2 234 880,55	2 234 880,55
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles 2019		
Provisions pour dépenses imprévues	11 239 918,45	2 690 438,00
002 excédent de fonctionnement 2018	40 000,00	
7311 impôts (+ rôles sup)		5 981 509,00
7321 attribution de compensation		3 706 985,00
7322 DSC		188 367,00
7411 DGF		170 000,00
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	1 112 380,55	
Travaux en régie		50 000,00
Dotations aux amortissements	400 000,00	5 000,00
TOTAL FCT 2019	12 792 299,00	12 792 299,00
TOTAL BUDGET 2019	15 027 179,55	15 027 179,55



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ Des priorités d'investissement inscrites dans un Plan Pluriannuel d'Investissement initialement estimé à 3 millions d'euros sur 3 ans de 2017 à 2019 :
 - > 1 396 903 € au BP 2019.
- ✓ 2 phases d'investissement à nouveau prévues en 2019, ce qui portera les dépenses nouvelles d'investissement à plus de 1,6 million d'euros.
- ✓ La poursuite du désendettement par un recours limité à l'emprunt de 500 000€ en 2019 qui pourra être revu à la baisse au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2018.

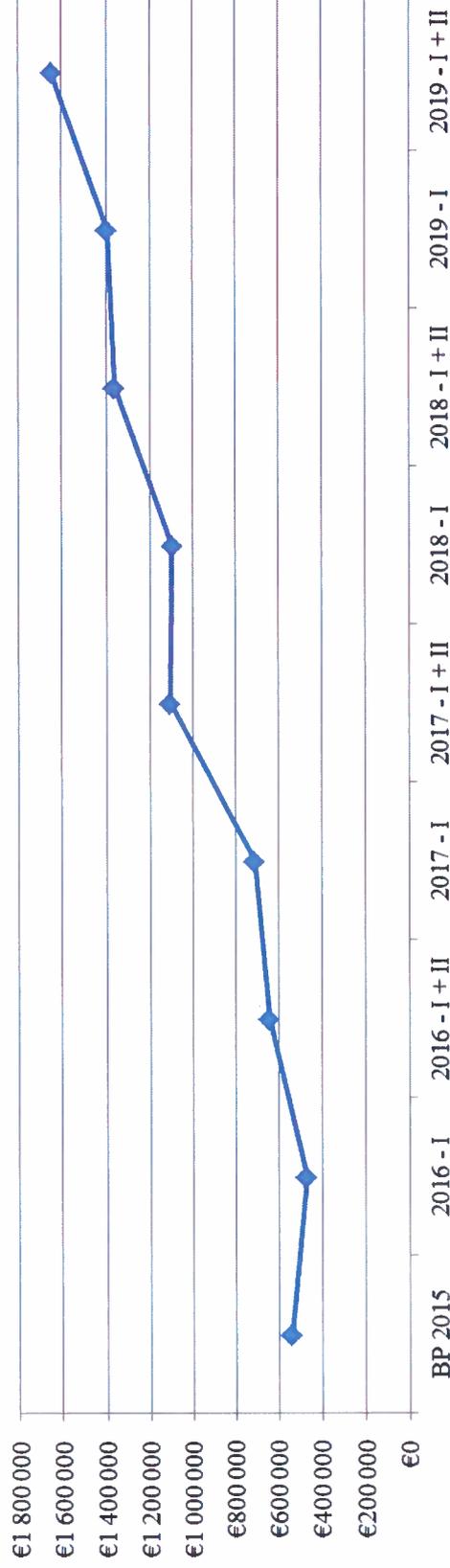
Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT OFFENSIVE

	BP 2015	2016 - I	2016 - II	2016 - I + II	2017 - I	2017 - II	2017 - I + II	2018 - I	2018 - II	2018 - I + II	2019 - I	2019 - II	2019 - I + II
Propositions nouvelles	529 825 €	380 372 €	171 305 €	551 677 €	654 635 €	394 666 €	1 049 301 €	1 055 597 €	265 500 €	1 321 097 €	1 346 903 €	252 000 €	1 598 903 €
Travaux en régie	12 000 €	93 900 €	0 €	93 900 €	57 000 €	0 €	57 000 €	41 000 €	0 €	41 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	541 825 €	474 272 €	171 305 €	645 577 €	711 635 €	394 666 €	1 106 301 €	1 096 597 €	265 500 €	1 362 097 €	1 396 903 €	252 000 €	1 648 903 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 418 590 €	1 407 342 €	1 171 305 €	1 578 647 €	1 641 035 €	394 666 €	2 035 701 €	2 007 554 €	265 500 €	2 273 054 €	2 225 881 €	252 000 €	2 477 881 €

TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT



Neuville-en-Ferrain

BUDGET 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019		PHASE 1	PHASE 2
PÔLE CADRE DE VIE			
	ECOLE AMBROISE PARE ELEMENTAIRE SECURISATION PPMS		32 000,00
	ECOLE LAMARTINE ELEMENTAIRE FACADE	50 000,00	
	ECOLE LAMARTINE ELEMENTAIRE STORES SUR PORTES EXTERIEURES	3 200,00	
	ECOLE LAMARTINE ELEMENTAIRE PORTILLON COTE ESCALIER	1 500,00	
	ECOLE LAMARTINE MATERNELLE CLOTURE	500,00	
	ECOLE LAMARTINE MATERNELLE RENOVATION DES SANITAIRES (AT)	20 000,00	
	ECOLE CAMILLE CLAUDEL REMPLACEMENT DE CLOTURE	1 300,00	
	RESTAURANT ROCHEVILLE MENUISERIES PORTES D'ENTREE ET RESTAU MOULIN	28 000,00	
	RESTAURANT A. PARE + LAVERIE MENUISERIES	10 000,00	
	STADE LIETAER MAIN COURANTE	36 000,00	
	STADE LIETAER SALLE FIEVET CREATION D'UN BAR DANS LE HALL		10 000,00
	STADE LIETAER CHAUFFAGE ELECTRIQUE CONCIERGERIE	2 250,00	
	STADE DEPOORTERE PORTE SOUS L'ACCES TIR A L'ARC	2 000,00	
	STADE DEPOORTERE PORTE ACCES SALLE DE DANSE	3 000,00	
	STADE DEPOORTERE RENOVATION DES DOUCHES		50 000,00
	STADE DEPOORTERE MENUISERIES BAS DE PENTE BARDAGE EXTERIEUR	10 000,00	
	STADE DEPOORTERE LUMINAIRES LED SALLE	10 000,00	
	STADE DEPOORTERE VESTIAIRE FOOT REMPLACEMENT PLAFONDS VESTIAIRES (AT)	30 000,00	
	STADE DEPOORTERE CHAUFFAGE ELECTRIQUE CONCIERGERIE	1 650,00	
	SALONS ROCHEVILLE MENUISERIES SALLE CORAIL ET VOLET ROULANT	30 000,00	
	ESPACE LECROART REMPLACEMENT OUVERTURE PAR BADGE	3 000,00	
	ESPACE PAUL CLAUDEL STORES POUR PORTES SALLE D'ACTIVITE	4 500,00	
	ESPACE PAUL CLAUDEL REMPLACEMENT PORTILLON COUR	1 500,00	
	SERVICE JEUNESSE 40 RUE DE TOURCOING ISOLATION TOITURE SUR EXTENSION	4 000,00	
	FERME DU VERT BOIS CREATION ENTREE DREVE ET PORTAIL	6 000,00	
	FERME DU VERT BOIS ETUDE DE RENOVATION	35 000,00	
	ACHATS DE TERRAINS	80 180,00	
	PRESBYTERE MENUISERIES FACADE ARRIERE	8 000,00	
	PRESBYTERE MISE EN PEINTURE CHENEAUX	3 500,00	

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019		PHASE 1	PHASE 2
PÔLE CADRE DE VIE (suite)			
CIMETIERE RENOVATION CROIX ET ROCHER		2 000,00	
MAISON DE LA PETITE ENFANCE REMPLACEMENT STORE SALLE PSYCHOMOTRICITE		1 200,00	
ETANG DE PECHE RENOVATION DES PONTONS		13 000,00	
HOTEL DE VILLE AJOUT D'UNE FENETRE BUREAU COMPTA		3 600,00	
HOTEL DE VILLE RENOVATION PERRON			15 000,00
ROCHEVILLE MENUISERIES MEDECINE DU TRAVAIL		6 000,00	
MISE AUX NORMES SATELLITES		125 000,00	
AD/AP		54 600,00	
ACHAT VEHICULES (1 CAMIONNETTE ESPACES VERTS - 1 VEHICULE MULTISERVICES)		48 000,00	
MATERIEL ESPACES VERTS		2 500,00	
CLOTURES		2 000,00	
MOBILIER URBAIN		2 700,00	
PLANTATIONS		4 800,00	
ENGAZONNEMENT SENTIER DES 2 NATIONS		1 600,00	
EXTINCTEURS		2 000,00	
RENOVATIONS CHAUFFERIES		48 000,00	
MATERIEL BATIMENTS ET LOGISTIQUE		6 600,00	
REMPLACEMENT BLOC-PORTES PHASE 2		20 000,00	
ECLAIRAGE PUBLIC + GEOLOCALISATION DES RESEAUX		289 000,00	
ILLUMINATIONS			5 000,00
VIDEO PROTECTION (REMPLACEMENT CAMERAS ET RENFORCEMENT ANTENNE)		17 500,00	
TRAVAUX DE VOIRIE CIMETIERE ALLEE CENTRALE ET SENTIER DE RONCQ		68 000,00	
REMPLACEMENT PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE		15 000,00	
PARCOURS SPORTIF			40 000,00
URBANISME SENTIER DES DEUX NATIONS		8 000,00	
URBANISME PROVISION PERILS		1 500,00	
FRAIS D'ETUDE (Réaménagement Mairiaux + Maîtrise d'œuvre restaurant Lamartine)		26 500,00	
	Sous total Travaux en régie par Ateliers (AT)	50 000,00	0,00
	Sous total CADRE DE VIE	1 154 180,00	152 000,00

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019		PHASE 1	PHASE 2
PÔLE EVENEMENTIEL			
	MATERIEL PROTOCOLE (4 parasols forains ext, 10 mange debout, 40 tables salles Rocheville)	5 000,00	
	INSTRUMENTS DE MUSIQUE (1 Saxo ténor)	1 500,00	
	REGIE LUMIERES (Lyses asservies, 4 structures, Par led & câbles, 4 lumières sup)	13 800,00	
	REGIE SON (8 micros, contrôleur USB, sono pour véhicule - B : Intercom 5000€)	8 300,00	
	MATERIEL CULTURE PATRIMOINE (Priorité A : 10 chevaux expo ext, 1 pupitre)	2 500,00	
	MATERIEL HDV (Tables sur roulettes rabattables pour conseil municipal)	15 000,00	
	Sous total EVENEMENTIEL	46 100,00	0,00
PÔLE JEUNESSE VIE EDUCATIVE ET SPORTIVE			
	SPORT MATERIEL SPORTIF (Filets de but, but mobile foot, tribunes mobiles, Kärcher, panier basket, 10 tapis dojo)	20 000,00	
	JEUNESSE MATERIEL ALSH (P. Claudel : 2 Coffres, TV, Lecteur DVD, tapis, Devos : 2 portants)	1 730,00	
	JEUNESSE MATERIEL (Claudel : congélateur, armoire, vestiaire, table activités culinaires, Devos congélateur, Soon armoire produits entretien)	1 566,00	
	JEUNESSE MATERIEL FERME VERT BOIS (2 barattes et moule, 2 bâts, 10 moules, 2 clipiers, outillage)	1 727,00	
	JEUNESSE MATERIEL PIJ (tables pour PC, 1 support unité centrale, 1 armoire à rayonnage)	1 350,00	
	JEUNESSE MATERIEL ADOS (1 pharmacie, 1 étage sport, 8 chauffeuses, ustensiles cuisine, mobilier, 1 portant)	4 290,00	
	TABLETTES NUMERIQUES ECOLE (Lacordaire)	10 025,00	
	MATERIEL ECOLES (Paré : tableau, aspirateur, Lamartine : aspirateur, séchoir, Claudel : 2 poubelles, balai vapeur)	910,00	
	MOBILIER ECOLES (Paré : bureau, fauteuil, 14 bureaux CE1, 1 banc, 4 tables maternelles, Claudel : 10 tables, 20 chaises)	4 126,00	
	ACHATS AUTRE MATERIEL (1 repose pied, 1 escabeau, 1 lecteur mini cassette, 4 tapis, 3 chariots entretien, 1 aspirateur, bac rétention)	2 427,00	
	ACHATS GROS ELECTROMENAGER (Réfrigérateur Rocheville, Lave linge pro, sèche linge pro)	10 520,00	
	MOBILIER SERVICES (stores, fauteuil, stores, 3 assis debout, 1 armoire ignifugée archives, armoire école musique)	6 752,00	
	RESTAURATION (3 tables Paré, Lave-vaiss. Claudel, Chbre froide Schumann, Chbre froide Lamartine, Chbre Froide Claudel, Mixer, chariot)	16 440,00	
	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TOURCOING (Mutualisation restauration)	10 956,50	
	Sous total VIE EDUCATIVE ET SPORTIVE	92 819,50	0,00
PÔLE PETITE ENFANCE			
	MATERIEL PLANETE MOME (4 poubelles, espace jeux, tapis salle d'activité, bac à sable, 2 miroirs, 2 sièges ergo, 2 bacs de rangement linge, 1 assise au sol, 1 édreton)	3 240,00	
	MATERIEL PTITS LOUPS (1 répondeur, 1 jeu de psychomotricité, 1 tapis de parc, 1 chaise ergo, 2 bacs de rangement linge)	1 080,00	
	RAM JEU MAISON D'EXTERIEUR	418,00	
	Sous total PETITE ENFANCE	4 738,00	0,00

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	PHASE 1	PHASE 2
PÔLE RESSOURCES MUTUALISATION GRANDS PROJETS		
INFORMATIQUE LICENCES	39 633,20	
Prestation de service informatique AMO évolution portail famille	10 000,00	
INFORMATIQUE MATERIEL	16 906,00	
INFORMATIQUE (2EME SERVEUR ET MIGRATION LOGICIEL POUR VIDEOPROTECTION)	28 000,00	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT BAILLEURS SOCIAUX		100 000,00
Sous total RESSOURCES	94 539,20	100 000,00
PÔLE RELATIONS AVEC LES CITOYENS		
MATERIEL ARCHIVES HDV (3 thermohygromètres, 1 déshumidificateur)	306,85	
Sous total RELATIONS AVEC LES CITOYENS	306,85	
COMMUNICATION		
SITE INTERNET NOTIFICATIONS PUSH	3 120,00	
SIGNALETIQUE	500,00	
AUTRE MATERIEL COMMUNICATION (Stabilisateur caméra)	599,00	
Sous total COMMUNICATION	4 219,00	0,00
GRAND TOTAL DES PROPOSITIONS	1 396 902,55 €	252 000,00 €
DONT TRAVAUX EN REGIE	50 000,00	

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2019



BALANCE GENERALE

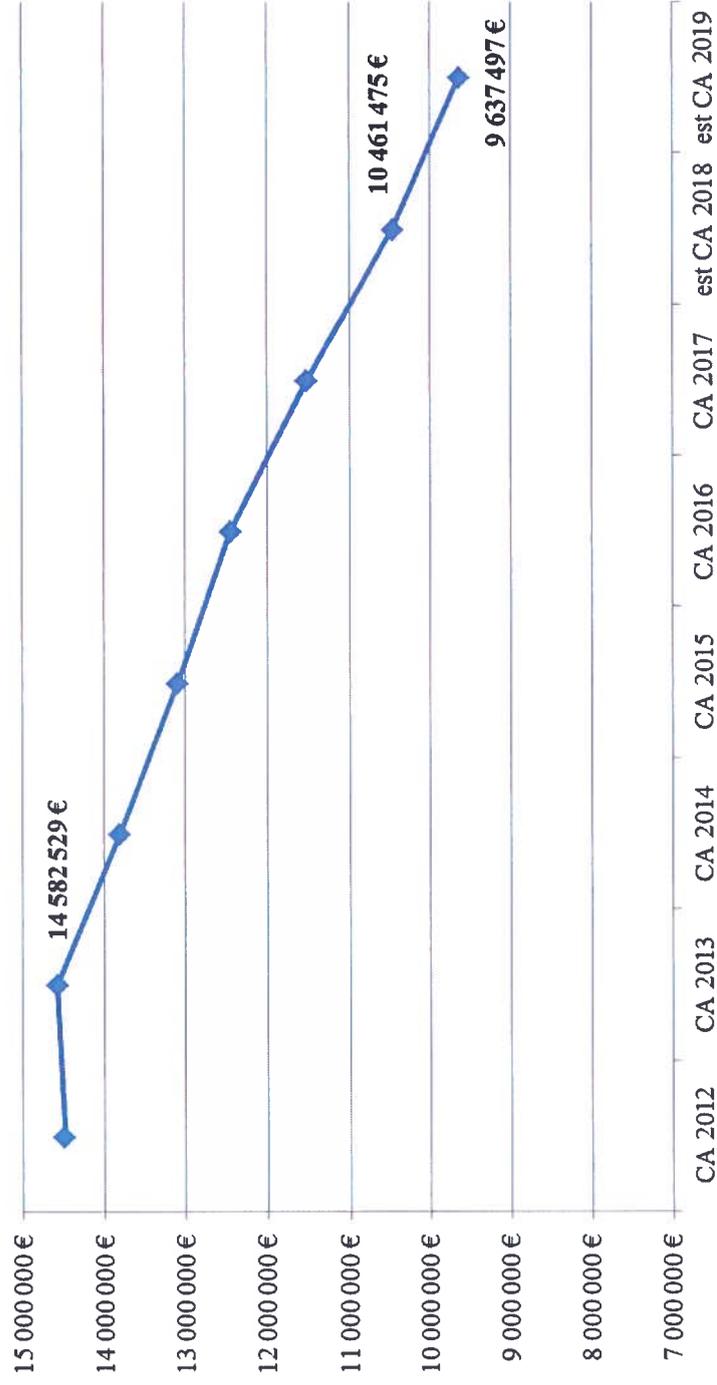
PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018		
1068 Affectation du résultat 2018		
001 Résultat reporté 2018		
TOTAL		
Propositions nouvelles 2019	1 346 902,55	213 500,00
Remboursement du capital	823 978,00	
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>		
Amortissements et autres mouvements d'ordre	14 000,00	1 112 380,55
Travaux en régie	50 000,00	409 000,00
Emprunts à réaliser		500 000,00
TOTAL INV 2019	2 234 880,55	2 234 880,55
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Propositions nouvelles 2019	11 239 918,45	2 690 438,00
Provisions pour dépenses imprévues	40 000,00	
002 excédent de fonctionnement 2018		
7311 impôts (+ rôles sup)		5 981 509,00
7321 attribution de compensation		3 706 985,00
7322 DSC		188 367,00
7411 DGF		170 000,00
Virement à la section d'investissement (023)		
Travaux en régie		50 000,00
Dotations aux amortissements	400 000,00	5 000,00
TOTAL FCT 2019	12 792 299,00	12 792 299,00
TOTAL BUDGET 2019	15 027 179,55	15 027 179,55



L'ENDETTEMENT

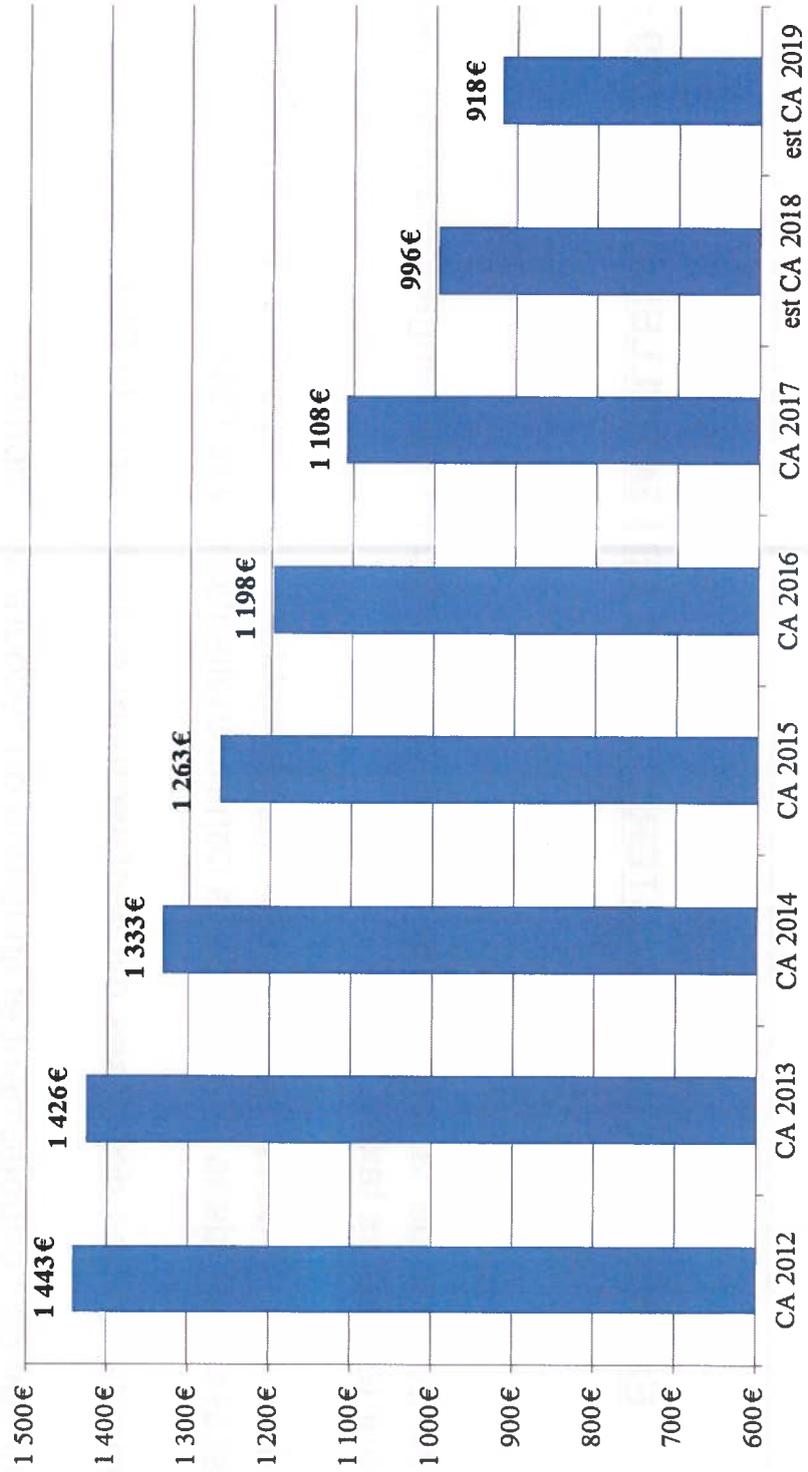
Encours de dette au 31/12





Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2019

L'ENDETTEMENT PAR HABITANT





EN RESUME LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU BP 2019 :

- ✓ Baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti et respect de l'engagement de maintenir les taux pour les autres taxes.
- ✓ Maîtrise des crédits alloués afin de constituer une épargne et financer la section d'investissement, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.
- ✓ Augmentation des dépenses d'investissement et finalisation du PPI.
- ✓ Réduction de l'endettement et limitation du recours à l'emprunt.

**Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2019**



MERCI DE VOTRE ATTENTION !